

ART 223

Titre(s) : ART 223 : Notice d'emploi des équipes d'observation dans la profondeur / MINISTERE DE LA DEFENSE. Etat-major

Auteur(s) : MINISTERE DE LA DEFENSE. Etat-major

Editeur, producteur : Ministère de la Défense. Armée de Terre, 1989

Description matérielle : 50 p. ; 21 cm

Collection : ART 223

Sujet(s) : réglementation technique
texte réglementaire